

Mission Solidarité

REF : MISSIONSO2015001

Signataire : Anais SOUVAY

Séance du Conseil Municipal du 17/09/2015

RAPPORTEUR : Claudine PEJOUX

OBJET : Approbation d'une convention entre la Commune d'Aubervilliers et l'Association Logement Jeune 93 (ALJ93), concernant l'accompagnement des ménages de la structure de logements transitoires sis 52 rue Saint-Denis à Aubervilliers pour 2015

EXPOSE :

En 2007, l'Etat, le Conseil Régional et la Commune d'Aubervilliers se sont engagés dans la création d'une structure de logement transitoire composée de bâtiments modulaires sur un terrain communal sis 52 rue Saint-Denis qui se voulait une réponse pour des familles sortant de bidonvilles.

Le village d'insertion tel que conçu initialement est arrivé à échéance fin 2012. Au regard d'un besoin en hébergement important sur le territoire communal, notamment dans le cadre du traitement de l'habitat insalubre et du besoin en opération tiroir, la ville d'Aubervilliers a signé un nouveau projet social avec l'Etat, proposant une évolution de la capacité d'hébergement et une mixité de publics connaissant diverses situations d'urgence. La structure permet aujourd'hui d'accueillir des familles et comprend 16T3, 1T1 et 3 chambres.

La gestion du site, l'accompagnement social et l'accompagnement vers le relogement depuis 2012 ont été confiés à l'ALJ 93 par voie de convention et sur la base du projet social. La gestion locative est financée par l'Etat dans le cadre de l'ALT (allocation au logement temporaire), et l'accompagnement social des ménages s'inscrit dans le cadre d'une Maitrise d'Œuvre Urbaine et Sociale contractualisée entre l'Etat et la Ville. Le montant de cette MOUS est de 90800 euros HT et est financée à 50% par la Ville et 50% par l'Etat

Compte-tenu de la nécessité de recourir à un prestataire externe pour assurer la double mission d'accompagnement social et de gestion locative, il a été proposé de recourir au lancement d'un appel d'offre. Dans l'attente de la notification du marché au futur prestataire au 1^{er} janvier 2016, une période transitoire doit permettre d'assurer la continuité du fonctionnement de la structure. Il vous est donc proposé d'approuver la présente convention annuelle, prolongeant la mission de l'ALJ93, du 1 Janvier 2015 au 31 décembre 2015. Celle-ci aura pour effet d'abroger et de remplacer l'avenant à la convention de 2014 approuvé en conseil municipal du 16 avril 2015.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention entre la commune d'Aubervilliers et l'Association Logement Jeune 93 (ALJ93) relative à l'accompagnement social des ménages.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 34

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 SEPTEMBRE 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 17 septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 09 septembre 2015, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mme CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, MM. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Sozig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc Adjoints au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, M. LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, MM. KADDOURI Nouredine, Mme REDOUANE Wassila, MM. SANON Guillaume, SALVATOR Jacques, LOGRE Benoît, BIDAL Damien, ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, M. VANNIER Jean-Yves Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Mme MILLA Josiane	Représentée par : M. Marc RUER
Mme MBONDO Thérèse	Représentée par : Mme Maria MERCADER Y PUIG
Mme FAGARD Alice	Représentée par : M. CECCOTTI RICCI Roland
Mme RABAH Hanna	Représentée par : M. SANON Guillaume
Mme YONNET Evelyne	Représentée par : M. LOGRE Benoit
M. AIT- BOUALI Omar	Représenté par : M. VANNIER Jean-Yves
Mme VIGEANT Claire	Représentée par : M. ZAIRI Rachid
Mme LENOURY Nadia	Représentée par : M. BIDAL Damien

Absents : Mme TLILI Leïla, MM. TLILI Mohamed Fathi, PLEE Eric, Mmes SIGNATE Rouguy, MM HAFIDI, RACHEDI, Mme ALVES.

Secrétaire de séance : Mme LE MOINE Sandrine

Direction Générale de la Solidarité / Pôle de l'Action Sociale et de l'Autonomie

Mission Solidarité

REF : MISSIONSO2015001

Signataire : Anais SOUVAY

OBJET : Approbation d'une convention entre la Commune d'Aubervilliers et l'Association Logement Jeune 93 (ALJ93), concernant l'accompagnement des ménages de la structure de logements transitoires sis 52 rue Saint-Denis à Aubervilliers pour 2015

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n°2000-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi susvisée,

Vu l'avenant à la convention de 2014 relative à l'accompagnement au sein de la structure du 52 rue Saint-Denis, approuvé en conseil municipal du 16 avril 2015.

Vu le budget communal,

Considérant l'intérêt de soutenir l'activité d'accompagnement social et de relogement des ménages accueillis sur le site de logement transitoire du 52 rue Saint-Denis,

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE le projet de convention entre la Commune d'Aubervilliers et l'Association Logement Jeune 93 (ALJ93), relative à l'accompagnement social et au relogement des ménages accueillis sur le site de logement transitoire, tel que ce projet figure en annexe de la présente délibération.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ce projet d'avenant à la convention, entre la Commune d'Aubervilliers et l'Association Logement Jeune 93 (ALJ93), pour la période du 1 janvier au 31 décembre 2015.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus en section de fonctionnement du budget 2015 sur l'imputation suivante :

ABROGE l'avenant à la convention de 2014 relative à l'accompagnement au sein de la structure du 52 rue Saint-Denis, approuvé en conseil municipal du 16 avril 2015

service	chapitre	article	fonction	code action	code dispositif
505	011	6188	523		

L'adjoint délégué

Fethi CHOUDER



Reçu en préfecture le : 18/09/2015

Publié le : 18/09/2015

Certifié exécutoire le : 18/09/2015

L'adjoint délégué

Fethi CHOUDER

